



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Forest**  
Service Urbanisme-Environnement  
Chaussée de Bruxelles, 112  
B - 1190 BRUXELLES

V/Réf. : PU 27769 (corr. : Luis MASSE)

N/Réf. : AA/MB/FRT10004\_684\_PU\_Eglise\_St\_Antoine

Bruxelles, le 17/01/2022

Annexe : /

**Objet :** FOREST. Rue des Moines, 26 / rue de Gênes, 10 - Eglise Saint-Antoine de Padoue  
Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation et la réhabilitation d'une partie de l'église en salle d'escalade

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 17/12/2021, nous vous communiquons *les remarques et recommandations* formulées par notre Assemblée en sa séance du 12/01/2022.

*L'église Saint-Antoine de Padoue est reprise à l'inventaire du patrimoine architectural est comprise en ZICHEE au PRAS*



Situation Brugis



Vue extérieure de l'église. Photo CRMS

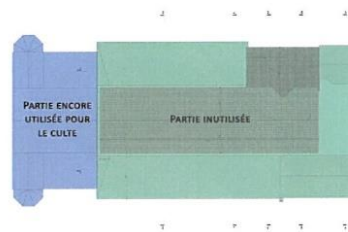


Schéma de l'église. En vert la partie réaffectée en salle d'escalade. Image tirée du dossier

**Historique et description du bien**

La première pierre de l'église fut posée en 1907. Seules les 4 premières travées de la partie centrale et latérale ont été terminées suivant les plans d'origine des architectes Henri Vaes & Paul Saintenoy car les travaux furent interrompus pour des raisons financières. En 1941, la fabrique d'église demande à l'architecte De Bauwer de modifier les plans et de terminer la construction. L'église a été terminée entre 1949 & 1953.

**Historique de la demande**

Le projet a fait l'objet d'une réunion préalable le 09/06/2021 à laquelle la CRMS était présente.

## Analyse de la demande

Le projet vise la reconversion partielle de l'église Saint-Antoine de Padoue en salle d'escalade. Seule la partie arrière de l'église est concernée par cette reconversion, l'espace avant du bâtiment resterait affecté pour le culte.

Les travaux pour lesquels un permis d'urbanisme est demandé sont :

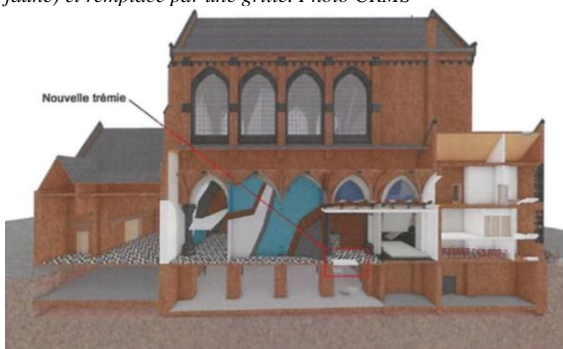
- Le changement d'utilisation d'une partie du bien en salle d'escalade ;
- Installation de l'équipement nécessaire à la salle d'escalade ;
- Remplacement du mur situé entre les deux volumes secondaires, côté rue des Moines, par une grille et démolition du petit volume adossé à l'église ;
- Installation d'une enseigne métallique noire, intégrée à la nouvelle grille côté rue des Moines ;
- Agrandissement d'une porte d'accès existante dans l'un des volumes secondaires, côté rue des Moines.
- Création d'une porte d'accès pour PMR dans l'un des volumes secondaires, côté rue des Moines.
- Réfection de la toiture



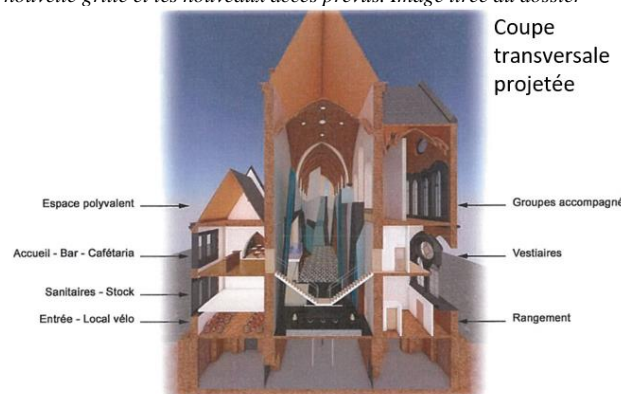
Vue de la partie arrière de l'église et du mur qui sera abattu (en jaune) et remplacé par une grille. Photo CRMS



Vue 3D de la situation projetée en façade arrière de l'église avec la nouvelle grille et les nouveaux accès prévus. Image tirée du dossier



Coupe longitudinale projetée. Image tirée du dossier.



Coupe transversale projetée. Image tirée du dossier.

## Avis

La CRMS se prononce favorablement sur la conversion partielle de cette église en salle d'escalade, car elle permet de préserver les grands volumes intérieurs avec une altération minimale du monument et de ses décors et que les interventions en extérieur sont très limitées.. Concernant la démolition du mur de maçonnerie extérieur reliant les deux volumes en façade arrière, et son remplacement par une grille métallique noire, la CRMS ne s'y oppose pas. Le fait que la couleur de la maçonnerie de ce mur diffère de celle des volumes adjacents de l'église et que la partie supérieure de la plinthe en pierre bleue ne se prolonge pas dans le mur intermédiaire, suggère que ce mur ne serait pas d'origine mais postérieur à la construction de l'église. L'élargissement des portes pour faciliter l'accès des vélos et la création d'une nouvelle ouverture pour l'accès PMR sont également acceptables car d'emprise limitée.

Concernant les autres interventions en intérieur, la CRMS émet les recommandations suivantes :

- L'ajout de nouveaux éléments dans le chœur de l'église se fera de manière à ne pas endommager les murs actuels et à être réversible ;
- Pour le placement des nouveaux murs d'escalade - on recherchera une méthode comportant un nombre minimum de fixations qui seront ancrées dans les joints entre les pierres ;
- Les murs et les nouveaux sols de la cafétéria en mezzanine et l'escalier dans le chœur de l'église seront construits en matériaux légers et seront également réversibles ;
- L'autel, les fresques et le grand vitrail du chœur de l'église seront entièrement conservés et l'ancrage de l'escalier placé devant se fera de manière à ne pas les endommager et devra être réversible ;

Par ailleurs, comme soulevé lors de la réunion de projet préalable du 09/06/2021 :

- Un inventaire des œuvres d'art et du mobilier existant sera dressé par la Fabrique d'église. Elle indiquera les éléments qu'elle souhaite conserver. Cette liste sera soumise, avant cession, don ou vente, à la cellule patrimoine mobilier de la Direction du Patrimoine Culturel d'Urban.brussels.
- Le maintien du vitrail central était souhaité par la Fabrique d'église mais en masquant la partie centrale du Christ. La Direction du Patrimoine Culturel demandait le maintien de l'intégrité de tous les vitraux : l'altération ou le masquage de tout ou d'une partie des motifs n'apparaissant pas justifié. Le dossier ne présente aucune altération du vitrail central et la CRMS approuve le choix de maintenir l'intégrité des vitraux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président f. f.

c.c. : [lmasse@forest.brussels](mailto:lmasse@forest.brussels) ; [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ;  
[aleussier@urban.brussels](mailto:aleussier@urban.brussels) ; [acoppieters@urban.brussels](mailto:acoppieters@urban.brussels) ; [urbanisme@forest.brussels](mailto:urbanisme@forest.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ;  
[mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)